

# CALIBRE

## Avancée de l'opération sur les BSA existants

5 décembre 2025

**CALIBRE, acteur mondial du tir, fait le point sur l'avancée de l'opération d'exercice des bons de souscription (BSA<sub>2022</sub>) annoncée le 29 octobre dernier<sup>12</sup> dont les objectifs sont :**

- D'accroître la trésorerie de la Société de 0,89 MEUR<sup>3</sup> ;
- De réduire de 40% la dilution potentielle ;
- De solder l'intégralité des instruments dilutifs en circulation<sup>4</sup>.

A ce jour, l'opération a d'ores et déjà portée sur 62% des BSA<sub>2022</sub> en circulation à la date de lancement et permis de renforcer la trésorerie de CALIBRE de 0,55 MEUR, grâce notamment à la cession annoncée par HBR Investment Group de l'intégralité de ses BSA<sub>2022</sub> à plusieurs investisseurs (dont le premier actionnaire de la Société), ayant chacun pris l'engagement de traiter les BSA<sub>2022</sub> ainsi acquis dans le cadre de ladite opération.

Les porteurs de BSA<sub>2022</sub> désireux de participer à l'opération devront manifester leur décision en retournant à la Société le formulaire disponible sur son site Internet ([www.cybergun.com/bsa/](http://www.cybergun.com/bsa/)) dûment complété et signé au plus tard le 12 décembre 2025.

Les caractéristiques détaillées et les modalités de participation à l'opération sont rappelées et précisées en fin de communiqué de presse.

**La société rappelle que seuls les BSA<sub>2022</sub> détenus au nominatif pur sont éligibles à l'opération. Les porteurs peuvent adresser leurs questions relatives à cette opération et aux modalités de participation par e-mail à [calibre@actus.fr](mailto:calibre@actus.fr).**

La Société communiquera dans les meilleurs délais les résultats définitifs de l'opération.

Recevez gratuitement toute l'information financière de CALIBRE par e-mail en vous inscrivant sur : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

<sup>1</sup> « CALIBRE lance une opération sur les BSA existants afin de consolider sa structure financière et se projeter vers l'avenir ».

<sup>2</sup> Le détail des votes est mis en ligne sur le site Internet de la Société. À noter que, après plusieurs échanges constructifs et dans un souci de clarté du positionnement, les principaux actionnaires de la Société ont renoncé à la modification des statuts envisagée dans le communiqué de presse du 13 octobre 2025.

<sup>3</sup> Montants bruts avant prise en compte des frais relatifs à l'opération.

<sup>4</sup> Les BSA<sub>K2A</sub> et BSA<sub>K2B</sub> pourraient donner lieu à la création d'un maximum de 154 actions.

## A propos de CALIBRE :

Fondé en 1986, CALIBRE (anciennement dénommée CYBERGUN) est un expert mondial du tir. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, etc.), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2024, CALIBRE a réalisé un chiffre d'affaires de 44 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CALIBRE est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0014004QR6 – ALIBR) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

## Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : +33 1 56 69 61 86

## **Avertissement :**

La société CALIBRE rappelle que des bons de souscription d'actions (BSA) sont en circulation. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution, en raison du grand nombre de titres pouvant être émis en cas d'exercice de tout ou partie de ces bons par leur(s) porteur(s).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la Société admise à la négociation qui a émis de telles valeurs mobilières.

Un suivi de ces BSA est disponible sur le site de la Société : [www.cybergun.com/bsa/](http://www.cybergun.com/bsa/)

## **Modalités de l'opération (données arrêtées à la date de lancement) :**

- Nature des BSA<sub>2022</sub> éligibles à l'opération : BSA<sub>2022</sub> détenus au nominatif pur<sup>5</sup>
- Identifiant (code ISIN) des BSA<sub>2022</sub> : FR001400EG77
- Termes et conditions des BSA<sub>2022</sub> : Disponibles sur le site de la Société ([www.cybergun.com/emission-orabsa-2022/](http://www.cybergun.com/emission-orabsa-2022/))
- Nombre de BSA<sub>2022</sub> en circulation : 12 292 709<sup>6</sup>
- Pour tout BSA<sub>2022</sub> éligible régulièrement exercé par un porteur donné entre le 19 novembre 2025 et le 12 décembre 2025 (inclus), la Société s'engage à racheter purement et simplement un nombre de BSA<sub>2022</sub> détenus par ledit porteur égal à deux tiers (2/3) du nombre de BSA<sub>2022</sub> ainsi exercé (arrondi à l'unité inférieure, et dans la limite du solde de BSA<sub>2022</sub> éligible détenus par ledit porteur suivant cet exercice) (pas de garantie d'actif et/ou de passif)
- Nombre de BSA<sub>2022</sub> exerçables en cas d'apport de l'intégralité des BSA<sub>2022</sub> à l'opération : 7 375 625
- Parité d'exercice : 3 172,395 actions nouvelles pour un (1) BSA<sub>2022</sub> exercé
- Nombre d'actions nouvelles créées en cas d'exercice de l'intégralité des BSA<sub>2022</sub> dans le cadre de l'opération : 23 398 395 872

---

<sup>5</sup> Pour participer à l'offre, les porteurs doivent détenir leurs BSA<sub>2022</sub> au nominatif pur. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent effectuer le transfert au nominatif pur en contactant leur intermédiaire financier et le service titres de la société ([UPTEVIA](#)).

<sup>6</sup> Au 31 octobre 2025.

- Prix d'exercice d'un (1) BSA<sub>2022</sub> : 0,36 EUR
- Date limite d'exercice des BSA<sub>2022</sub> afin de bénéficier des conditions de l'opération : 12 décembre 2025<sup>7</sup>
- Prix de rachat d'un (1) BSA<sub>2022</sub> par la Société dans le cadre de l'opération : 0,36 EUR
- Dilution : A titre indicatif, la participation de l'intégralité des porteurs de BSA<sub>2022</sub> à l'opération ramènerait la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital pré-opération et ne participant pas à l'offre à 0,33%<sup>8</sup>
- Les porteurs de BSA<sub>2022</sub> désireux de participer à l'opération devront manifester leur décision en retournant à la Société le formulaire disponible sur le site de la Société ([www.cybergun.com/bsa/](http://www.cybergun.com/bsa/)) dûment complété et signé au plus tard le 12 décembre 2025.

**La Société rappelle que seuls les BSA<sub>2022</sub> détenus au nominatif pur sont éligibles à l'opération projetée décrite ci-avant. Les porteurs de BSA<sub>2022</sub> désireux d'y participer sont donc invités à vérifier sous quelle forme sont détenus leurs BSA<sub>2022</sub> et, le cas échéant, à en demander le transfert au nominatif pur en contactant leur intermédiaire financier et le service titres de la Société (Uptevia).**

---

<sup>7</sup> La date limite d'exercice des BSA<sub>2022</sub> est fixée au 30 décembre 2025. L'exercice après le 12 décembre 2025 ne permettra pas de participer à l'opération.

<sup>8</sup> Sur la base de 11 756 271 815 actions en circulation au 31 octobre 2025.